

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/23/03/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE
AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Campagnes de ravalement de façades réparties sur les
secteurs géographiques : Vieux-Port/Préfecture, La Plaine/Le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et
Saint Charles/Libération dans les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème arrondissements -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux aides aux
propriétaires privés - Financement.**

21-36620-DECV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Les façades des immeubles participent pleinement de la perception et de la qualité du domaine public. Leur ravalement est l'une des mesures nécessaire pour garantir la pérennité de la structure de l'immeuble.

Par délibération du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme de 10 millions d'Euros, au titre des subventions à allouer aux propriétaires privés, concernés par un ravalement de façade, notamment, dans les 4ème et 5ème arrondissements et désignés sous les appellations suivantes : La Plaine/Le Camas et Saint Charles/Libération.

Par délibération du 17 juin 2019 le Conseil Municipal a approuvé une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 10 millions d'Euros.

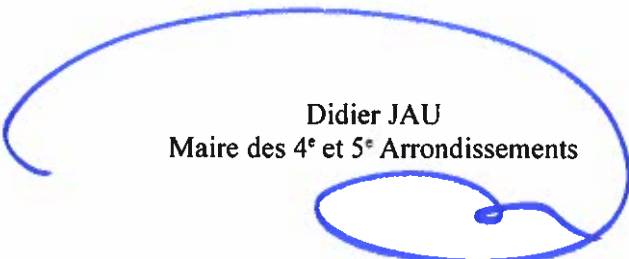
La municipalité entend achever le programme engagé, elle envisage de revoir, dans le cadre d'une nouvelle opération, les orientations du plan de financement du ravalement des façades, afin qu'il soit conforme à ses nouvelles priorités.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Environnement et Espace Urbain – Année 2016 - d'un montant de 5 000 000 d'Euros relative aux aides accordées aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades notamment, dans les 4ème et 5ème arrondissements et désignés sous les appellations suivantes : La Plaine/Le Camas et Saint Charles/Libération.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements



RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE AMENAGEMENT ESPACE URBAIN - Campagnes de ravalement de façades réparties sur les secteurs géographiques : Vieux-Port/Préfecture, La Plaine/Le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux aides aux propriétaires privés - Financement.

21-36620-DECV

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à la valorisation du patrimoine et l'amélioration des espaces publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les façades des immeubles participent pleinement de la perception et de la qualité du domaine public. Leur ravalement est l'une des mesures nécessaires pour garantir la pérennité de la structure de l'immeuble.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit aux articles L.132-1 et suivants que « les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale ». En application de cette réglementation, la Ville de Marseille a mis en place des campagnes de ravalement dès 2012.

Par délibération n°16/1068/UAGP du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme de 10 millions d'Euros, au titre des subventions à allouer aux propriétaires privés, concernés par un ravalement de façade, sur l'un des 4 secteurs géographiques, dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements et désignés sous les appellations suivantes : Vieux-Port/Préfecture, La Plaine/Le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles/Libération.

Par délibération n°19/0358/UAGP du 17 juin 2019 le Conseil Municipal a approuvé une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 10 millions d'Euros.

Le montant de l'affectation de l'autorisation de programme porté à 20 000 000 d'Euros s'avère insuffisant pour assurer la continuité du programme engagé, c'est pourquoi, il convient de prévoir une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de 5 000 000 d'Euros. L'affectation de l'autorisation de programme de l'opération sera ainsi portée de 20 000 000 d'Euros à 25 000 000 d'Euros.

Ces dépenses portent sur les subventions à allouer aux propriétaires privés concernés par des ravalements dans les secteurs géographiques précitées. Le montant des aides pour cette opération est basé sur un taux de subvention dégressif.

La municipalité entend achever le programme engagé, elle envisage de revoir, dans le cadre d'une nouvelle opération, les orientations du plan de financement du ravalement des façades, afin qu'il soit conforme à ses nouvelles priorités.

Par délibération n°16/0317/DDCV du 27 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de solliciter et accepter, de la part du Conseil Départemental, l'octroi d'une subvention, en vue de l'application du dispositif d'aides financières mis en place par la Ville de Marseille dans le cadre des campagnes de ravalement de façades, au bénéfice des propriétaires d'immeubles concernés par l'extension de l'Opération Grand Centre Ville (OGCV).

Par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention cadre, à conclure avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui fixe les modalités de mise en œuvre de l'aide financière de 50 millions d'Euros apportée par le Conseil Départemental à la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
VU LA DELIBERATION N°16/0317/DDCV DU 27 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°16/1068/UAGP DU 5 DECEMBRE 2016
VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
VU LA DELIBERATION N°19/0358/UAGP DU 17 JUIN 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Environnement et Espace Urbain – Année 2016 - d'un montant de 5 000 000 d'Euros relative aux aides accordées aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades sur les quatre secteurs géographiques Vieux-Port/Préfecture, La Plaine/Le Camas, Notre-Dame du Mont/Lodi et Saint Charles / Libération dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements. Le montant sera ainsi porté à 25 000 000 d'Euros.

ARTICLE 2

La dépense sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tous les documents afférents.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE À LA
VALORISATION DU PATRIMOINE ET
L'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS
Signé : Perrine PRIGENT**

LIBELLE OPERATION :RAVALEMENTS FACADES - AIDE AUX PROPRIETAIRES PRIVES PHASE 2

ADRESSE POSTALE : 13001, 13002, 13003, 13004 13005, 13006 13007 MARSEILLE

SCO : 41904 N° op. I - 2016 106 8775
 Création d'une opération (1) Modification du coût d'une opération (1) X

Libellé AP ENVIRONNEMENT ET ESPACE URBAIN Année : 2016 Opérat° affectée (1) : X
 Opérat° non affectée (1) :
 Opérat° nouvelle (1) :

MODE DE DEVOLUTION / PLANNING

Etudes		Début :		Durée en mois :		Mt :	
Travaux		Début :		Durée en mois :		Mt :	
Acquisition		Début :		Durée en mois :		Mt :	
Subventions versées	Aides aux propriétaires	Début :		Durée en mois :		Mt :	

OBSERVATIONS / PROGRAMME

A ce jour, le Conseil Municipal a approuvé les engagements financiers pour un montant de 18 792 105 € relatifs aux dossiers de demande de subvention déposés par les propriétaires privés dont l'immeuble est situé sur un axe de ravalement obligatoire. La municipalité entend assurer la continuité du programme engagé, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une augmentation de l'autorisation de programme afin de poursuivre l'opération. Le coût total de l'opération est porté à 25 000 Euros.

Echéancier	Coût	Crédits de paiement							
		Ant.	Année en Cours (N)	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	N + 6
Actuel	20 000 000,00	3 368 218,24	3 500 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 131 782,00			
Proposé	25 000 000,00	0,00	3 500 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 500 000,00	4 000 000,00	5 000 000,00	0,00
Ecart	5 000 000,00	-3 368 218,24	0,00	0,00	0,00	368 218,00	4 000 000,00	5 000 000,00	0,00

RECETTES EN % :

État	Région	Départ.	ANRU	U.E.	CAF	Autres :
		0,80				

Avis D.B.I.P. :

Avis C.F. au :

Avis C.T.P. au :

(1) cocher la case souhaitée par X

Libellé de l'opération

COMMANDE PUBLIQUE

AXES DE LA POLITIQUE DE LA CP MIS EN OEUVRE POUR CETTE OPERATION

écurité juridique	<input type="text" value="0"/>	Satisfaction du juste besoin	<input type="text" value="0"/>
Maîtrise des coûts	<input type="text" value="0"/>	Développement économique et social	<input type="text" value="0"/>
Politique de consommation	<input type="text" value="0"/>	Développement durable	<input type="text" value="0"/>

PLANIFICATION PLURIANNUELLE ET COMPUTATION DES SEUILS

Unité fonctionnelle

Montant total prévisionnel

Date de début

Durée prévisionnelle

Numéro

Nomenclatures concernées

Besoins computés dans les nomenclatures correspondantes

STRATEGIE GENERALE D'ACHAT

	Objet	Montant prévisionnel	A créer ou en cours
UGAP		0,00	
Marchés dédiés à l'opération		0,00	
Marchés transverses		0,00	
Partenariat Public Privé		0,00	
Groupement de commandes		0,00	

VENTILATION PAR NATURE / SERVICE REALISATEUR

Subvention=F32-F31F32

21-2022-001 V

PROGRAMME DETAILLE
VENTILATION PAR NATURE / SERVICE REALISATEUR

DETAIL DU COÛT TOTAL	COÛT T.T.C.	CODE NATURE M.14	CODE SERVICE REALISATEUR
I-ETUDES			
II-TRAVAUX			
III-ACQUISITIONS			
IV-AUTRES Paiement des subventions attribuées aux propriétaires des immeubles concernés et ayant réalisés le ravalement de leur façade	25 000 000,00	20422	41904
TOTAL	25 000 000,00		

DETAIL DES PROCEDURES

21-3002 - 0200

Procédure	Objet du contrat	Etape actuelle	Estimation du contrat	Durée du contrat	Date d'O.S. prévue	Observations
attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles concernés par un ravalement obligatoire		RCM	25 000 000			